

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
du Conseil Municipal
du 11 MARS 2026**

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés : Monsieur Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florian BIZARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 ;
- Délibération portant désignation du référent déontologue ;
- Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2025 ;
- Délibération portant affectation des résultats 2025 ;
- Délibération portant approbation sur le reversement du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ;
- Règlement d'utilisation de la salle communale d'Andryes ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 h 30

Proposition d'ajout à l'ordre du jour : Délibération RIFSEEP 2026 modification IFSE. Le conseil donne son accord.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RELATIVE à la MISE EN PLACE du RÉGIME INDEMNITAIRE tenant compte des FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'enveloppe RIFSEEP d'un agent, pour la partie IFSE, ce qui permettra de gratifier l'agent d'une prime correspondant à son engagement au sein de la commune.

Délibération portant désignation du référent déontologue

Le mandat du déontologue étant arrivé à échéance, il convient d'en désigner un nouveau.

Il est proposé de statuer sur la mission du collège de déontologie situé à Dijon, qui propose ses services à titre gratuit, afin d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le conseil municipal décide de missionner le collège de déontologie de Dijon, qui sera saisi en cas de besoin et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2025

Le conseil municipal approuve le CFU 2025, après exposé du Président de séance. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération portant affectation des résultats 2025

Résultats d'investissement pour l'année 2025

Solde d'exécution 2024 (001)	8 636,18 €
Recettes d'investissement	41 239,77 €
Total recettes	49 875,95 €
Dépenses d'investissement	96 877,06 €
Solde d'exécution 2025 (001)	-47 001,11 €
Restes à réaliser	17 717,24 €
Restes à recevoir	6 000,00 €
Résultat de l'exercice 2025	-58 718,35 €

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	440 997,54 €
Dépenses de fonctionnement	391 167,90 €
Solde d'exécution 2025	49 829,64 €
Report de l'année 2023 (002)	320 600,93 €
Résultat de l'exercice 2025	370 430,57 €

Résultat excédentaire :

- **58 718,35 €** en investissement au compte 1068
- **311 712,22 €** à l'article 002 en Fonctionnement
- **0,00 €** à l'article 001 en Investissement

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2025.

Délibération portant approbation sur le reversement du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

Le conseil accepte le reversement de 1454,02 € de la part de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre sur le produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Règlement d'utilisation de la salle communale d'Andryes

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'est plus obligatoire pour la collectivité de maintenir une ligne fixe à la salle des fêtes, en raison du nombre de personnes étant en possession d'un téléphone portable. Toutefois, il faut indiquer aux locataires de la salle qu'ils sont tenus d'avoir à portée de main un téléphone mobile et chargé pour prévenir les secours le cas échéant.

Le conseil valide cette modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Questions diverses

- Le maire souhaite procéder à un échange de concessions au cimetière. En effet, une concession avait été ultérieurement attribuée à une famille mais dont la situation est contraignante pour les opérateurs des pompes funèbres.
- Recensement 2026 : Il semblerait qu'une baisse de la population soit constatée lors du recensement de ce début d'année. La population était de 440 habitants en 2020. Le recensement 2026 semble faire apparaître une population de 380 habitants environs.
- Un point est fait sur l'organisation du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2026.

La séance est levée à 20h38.

*Le secrétaire de séance
Florian BIZARD*



*Le Maire
Jean-Marc LÉGER*

